



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-trois.

Le 2 novembre à 19h00

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 23/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 17
- votants : 22

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 21
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 28**

Etaient présents :

Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, Jean-Noël CUËNOT, Bernard JACQUET, Régis LIGIER, Francine MISERE, Christelle VUILLEMIN.

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Cédric BÔLE a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Francine MISERE a donné pouvoir à Léon BONVALOT,
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Objet : DE2023-18 : Adhésion à l'ARDAR

Le PNR du Doubs Horloger est sollicité afin d'intégrer l'Association de développement agricole et rural du Massif du Jura (ARDAR) au même titre que son homologue du Haut Jura pour l'année 2023 (100€).

L'ARDAR est une association de développement, de protection et de mise en valeur des espaces pastoraux du Massif du Jura. A ce titre, cette association traite de nombreux sujets : réouverture des milieux, travaux sur les plantations d'épicéas, MAEC, gestion des effluents, système d'abreuvement en altitude, prédation, diversification, agritourisme et signalétique touristique.

L'adhésion à l'ARDAR pour l'année 2023 ne semble plus pertinente en novembre. L'adhésion sera effectuée en 2024.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Accepte l'adhésion à l'ARDAR**
- **Désigne M Charles SCHELLE pour représenter le Parc auprès de l'association**

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

